

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 5 du 31 janvier 2019

PARTIE PERMANENTE

Armée de l'air

Texte 37

INSTRUCTION N° 1800/ARM/DRH-AA/SDEPRH-HP/BPECA

portant codification des repères et indices de spécialité, sous-spécialité et spécialisation.

Du 6 novembre 2018

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *sous-direction « études, politique des ressources humaines et gestion des hauts potentiels » ; bureau « politique de l'emploi et condition de l'aviateur ».*

INSTRUCTION N° 1800/ARM/DRH-AA/SDEPRH-HP/BPECA portant codification des repères et indices de spécialité, sous-spécialité et spécialisation.

Du 6 novembre 2018

NOR A R M L 1 8 5 2 4 1 3 J

Pièce(s) Jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte abrogé :

Instruction n° 1800/DEF/DRH-AA/SDEPRH-HP/BPECA du 11 octobre 2016 (BOC n° 1 du 5 janvier 2017, texte 2 ; BOEM 643.3.1).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 643.3.1

Référence de publication : BOC n° 5 du 31 janvier 2019, texte 37.

Préambule.

La présente instruction a pour objet de définir la codification des repères et indices de spécialité, sous-spécialité et spécialisation, ainsi que les qualifications particulières utilisées dans le cadre de la gestion et de l'administration du personnel militaire de l'armée de l'air.

1. GÉNÉRALITÉS.

Cette codification permet de préciser :

- le repère attaché à l'emploi ;
- l'indice attaché à l'individu.

Le repère et l'indice, constitués respectivement de cinq et six chiffres, sont structurés de la manière suivante :

- le 1^{er} chiffre représente la catégorie d'emploi ;
- le 2^e chiffre définit la spécialité ;
- le 3^e chiffre définit la sous-spécialité ;
- le 4^e chiffre définit la spécialisation ;
- le 5^e chiffre détermine le niveau de qualification ;
- le 6^e chiffre détermine l'étape de qualification ou une qualification particulière.

Lorsqu'un des éléments du repère ou de l'indice est mentionné par un 0, celui-ci est considéré comme « indifférencié ».

Les quatre premiers chiffres de l'indice correspondent en général à l'orientation professionnelle initiale. Ils peuvent changer dans le cadre particulier de certaines évolutions de carrière (réorientation professionnelle ou qualification particulière).

Le repère a pour objet d'identifier des viviers de militaires et les indices associés au repère portent les étapes de qualification de l'intéressé.

Les annexes jointes précisent pour le personnel navigant (PN) et non navigant (PNN) les repères et indices de spécialisation génériques et spécifiques.

Le personnel issu du secteur civil, sans passé militaire, ayant contracté un premier engagement à servir dans la réserve (ESR) se voit attribuer, durant cette période, l'indice de spécialisation 00.00 complété d'un cinquième et sixième chiffre qui correspondent respectivement au niveau et étape de qualification (conformément aux points 1. et 3. de l'annexe III).

2. ABROGATION.

L'instruction n° 1800/DEF/DRH-AA/SDEPRH-HP/BPECA du 11 octobre 2016 portant codification des repères et indices de spécialité, sous-spécialité et spécialisation est abrogée.

Pour la ministre des armées et par délégation,

*Le général de corps aérien,
directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Alain FERRAN.

**ANNEXE I.
CODIFICATION DES QUATRE PREMIERS CHIFFRES.**

1. PERSONNEL NAVIGANT (1).

	OFFICIER.	SOUS-OFFICIER.	MDRE.	VASP.	VMDR.
11 Pilote	1100 (2)				
111 Chasse					
Pilote de chasse	1110				
112 Ravitaillement					
Pilote de ravitaillement	1120				
115 Transport					
Pilote de transport	1150				
116 Hélicoptère					
Pilote d'hélicoptère	1160				
117 Instructeur					
Pilote instructeur chasse	1171				
Pilote instructeur transport	1175				
118 Avion léger (personnel de réserve)					
Pilote d'avion « Estafette »	1181				
119 Pilote d'avion à distance					
Pilote d'avion à distance	1190				
12 NOSA	1200				
121 Combat					
NOSA de combat	1210				
122 Ravitaillement					
NOSA de ravitaillement	1220				
125 Transport					
NOSA de transport	1250				
127 Instructeur					
NOSA instructeur chasse	1271				
NOSA instructeur transport	1275				
129 Opérateur capteur drones					
Opérateur capteur drones	1290	1290			
13 Radio de bord					
135 Matériels radioélectriques					
Mécanicien d'équipage « radio de bord calibration »		1351			
14 Mécanicien d'équipage		1400 (1)			
142 Ravitaillement					
Mécanicien d'équipage « ravitaillement en vol »	1421	1421			
145 Transport					
Mécanicien d'équipage « conduite »	1451	1451			
Mécanicien d'équipage « sécurité cabine »	1452	1452			
Agent sécurité cabine			1452		
Assistant sécurité cabine					1452
Mécanicien d'équipage « soute »	1453	1453			
Aide soutier			1453		

Mécanicien d'équipage « personnel navigant de cabine »	1460	1460			
15 Convoyeur					
Convoyeur de l'air	1500				
16 Parachutiste navigant expérimentateur					
Officier parachutiste navigant expérimentateur (3)	1600				
Sous-officier parachutiste navigant expérimentateur (3)		1610			
(1) L'appartenance au corps du PN dépend des brevets et qualifications inscrits à la liste du PN.					
(2) En école (tronc commun).					
(3) Spécialité accessible uniquement par recrutement interne.					

2. PERSONNEL NON NAVIGANT.

2.1. Sauvetage hélicopté.

	OFFICIER.	SOUS-OFFICIER.	MDRE.	VASP.	VMDR.
17 Sauvetage hélicopté (1)					
Sauveteur plongeur hélicopté	1700	1700			
Équipier sauveteur plongeur hélicopté			1700		
(1) Conformément à l'arrêté du 29 août 2014 relatif à la répartition par spécialité des sous-officiers de carrière du personnel navigant et non navigant de l'armée de l'air (BOC n° 50 du 10 octobre 2014, texte 24).					

2.2. Mécaniciens.

	OFFICIER.	SOUS-OFFICIER.	MDRE.	VASP.	VMDR.
20 Aéronautique					
200 Systèmes aéronautiques					
Officier mécanicien systèmes aéronautiques	2000				
Ingénieur aéronautique				2001	
Élève à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air			2002		
21 Aéronef et vecteur					
210 Aéronef et vecteur					
Officier mécanicien aéronef et vecteur	2100				
Assistant matériels aériens					2101
211 Avion					
Technicien de maintenance vecteur et moteur		2115			
Opérateur de maintenance vecteur et moteur			2115		
213 Structure					
Mécanicien structure aéronefs		2133			
Opérateur structure aéronefs			2133		
22 Matériels télécommunications aéronautiques					
220 Systèmes et matériels électroniques					
Officier mécanicien systèmes et matériels électroniques	2200				
221 Systèmes et matériels électroniques de bord					
Mécanicien avionique		2217			
Opérateur avionique			2217		
Assistant matériels électroniques					2217

228 Systèmes d'information et de communications aéronautiques (SIC Aéro)					
Technicien SIC Aéro		2280			
Opérateur technique SIC Aéro			2280		
23 Armement					
230 Systèmes d'armement					
Officier mécanicien armement	2300				
232 Armement opérationnel					
Technicien armement bord et sol		2320			
Opérateur armement bord et sol			2320		
24 Photo					
242 Métiers de l'image					
Technicien métiers de l'image		2420			
Opérateur métiers de l'image			2420		
Assistant métiers de l'image					2420
25 Matériels environnement et mécanique sol					
250 Environnement et mécanique					
Officier mécanicien environnement et mécanique	2500				
253 Conduite véhicules					
Conducteur routier			2536		
Conducteur grand routier de transport de fret			2537		
Gestionnaire de transport et d'opérations terrestres (1)		2538			
255 Véhicules, matériels d'environnement et électrotechnique					
Mécaniciens Matériels environnement aéronautique		2550			
Mécanicien électrotechnique opérationnelle		2551			
Mécanicien véhicules et matériels de servitude		2552			
Technicien en mécanique et confection de matériel aéronautique et terrestre		2554			
256 Véhicules, matériels d'environnement et électrotechnique					
Aide électrotechnicien			2561		
Aide mécanicien véhicules et matériels de servitude			2562		
Assistant matériels sol					2562
Opérateur en mécanique et confection de matériel aéronautique et terrestre			2564		
Assistant mécanique générale					2564
26 Sécurité incendie et sauvetage					
260 SIS, SN et NRBC					
Officier pompier de l'armée de l'air	2600				
262 Interventions SIS, SN et NRBC					
Pompier de l'armée de l'air		2620			
Équipier pompier de l'armée de l'air			2620		
Assistant vérificateur de matériels incendie					2620
27 Logistique					
270 Logistique					
Officier logisticien	2700				
273 Gestion logistique					
Logisticien		2730			

Agent de magasinage			2730		
Assistant manutention					2730
28 Acheminement par vecteurs aériens					
Officier du transit aérien	2800				
Sous-officier du transit aérien		2810			
Agent du transit aérien			2810		
Assistant du transit aérien					2810
80 Systèmes d'information et de communications					
Spécialiste des systèmes et supports de télécommunications		8100			
Spécialiste des réseaux informatiques et sécurité des SIC		8220			
Concepteur et manager des systèmes d'information		8230			
Agent de soutien des SIC			8000		
Assistant CSSI					8000
(1) Spécialité accessible uniquement via recrutement rang tardif.					

2.3. Basiers.

	OFFICIER.	SOUS-OFFICIER.	MDRE.	VASP.	VMDR.
31 Renseignement					
310 Renseignement d'origine électromagnétique et images, exploitation du renseignement					
Officier renseignement	3100				
311 Recueil et exploitation du renseignement d'origine électromagnétique					
Technicien interception et exploitation du signal		3111			
Technicien interception localisation et brouillage système		3113			
313 Exploitation renseignement d'origine image					
Technicien renseignement d'origine image		3130			
316 Exploitation renseignement					
Technicien exploitation renseignement		3161			
317 Linguiste d'écoute					
Technicien linguiste d'écoute de langue slave		3171			
Technicien linguiste d'écoute de langue arabe		3172			
Technicien linguiste d'écoute de langue européenne		3173			
Technicien linguiste d'écoute de langue particulière		3174			
318 Contre-ingérence et sécurité de défense					
Inspecteur de sécurité de la défense	3181	3181			
319 Appui au renseignement					
Opérateur renseignement			3190		
32 Opérations aériennes					
320 Informations aéronautiques					
Agent d'opérations			3200		
Assistant agent d'opérations					3200
Technicien de prévention du péril animalier (1)		3204			
Opérateur de prévention du péril animalier			3205		
Assistant opérateur de prévention du péril animalier					3205

321 Contrôle aérien					
Contrôleur aérien en spécialisation	3210	3210			
Contrôleur des opérations aériennes	3211	3211			
Contrôleur de circulation aérienne	3212	3212			
Contrôleur des opérations aériennes qualifié « interception »	3219	3219			
322 Surveillance aérienne					
Officier de surveillance aérienne (2)	3220				
Opérateur de surveillance aérienne (3)		3220			
Technicien de préparation et de suivi des vols (4)		3222			
324 Diffusion de l'alerte (personnel de réserve)					
Officier diffuseur de l'alerte	3240				
325 Météorologie					
Officier météorologiste	3251				
Météorologiste		3251			
326 Entraînement sur simulateur de vol					
Moniteur de simulateur de vol (5)	3260				
Moniteur de simulateur de vol		3261			
34 Protection					
341 Fusilier commando de l'air					
Officier fusilier commando parachutiste de l'air	3410				
Équipier fusilier de l'air – MAQUIS			3411		
Assistant équipier commando					3411
Fusilier parachutiste de l'air – MATOU		3412			
Équipier fusilier parachutiste de l'air – MATOU			3412		
Commando parachutiste de l'air – ATTLA		3413			
Équipier commando parachutiste de l'air – ATTLA			3413		
Commando forces spéciales air – BELOUGA		3414			
Équipier commando forces spéciales air – BELOUGA			3414		
Assistant de chenil					3415
Équipier maître-chien de l'air – MAQUIS			3416		
Maître-chien parachutiste de l'air – MATOU		3417			
Équipier maître-chien parachutiste de l'air – MATOU			3417		
Maître-chien commando parachutiste de l'air – ATTLA		3418			
Équipier maître-chien commando parachutiste de l'air – ATTLA			3418		
Maître-chien commando forces spéciales air – BELOUGA		3419			
Équipier maître-chien commando forces spéciales air – BELOUGA			3419		
342 Défense sol-air					
Officier défense sol-air	3420				
Spécialiste défense sol-air		3422			
Équipier défense sol-air			3424		
35 Infrastructure					
350 Gestion de l'infrastructure et de l'ingénierie immobilière					
Officier infrastructure	3500				
351 Soutien des bâtiments et infrastructure opérationnelle					
Spécialiste du bâtiment et infrastructure opérationnelle		3519			

Agent du bâtiment et infrastructure opérationnelle			3519		
Coordonnateur / correspondant infrastructure				3502	
Assistant entretien infrastructure					3501
353 Électrotechnique opérationnelle des infrastructures aéronautiques					
Spécialiste électrotechnicien opérationnel des infrastructures aéronautiques		3539			
Agent électrotechnicien opérationnel des infrastructures aéronautiques			3539		
355 Construction opérationnelle et d'infrastructure					
Spécialiste de la construction opérationnelle et d'infrastructure		3550			
36 Aide au commandement					
360 Bureautique					
Agent bureautique secrétariat / achats finances			3600		
Contrôleur de gestion-qualité				3602	
Assistant bureautique					3601
361 Gestion des ressources humaines					
Officier RH	3610				
Gestionnaire RH-secrétariat		3610			
363 Achat-comptabilité-finances					
Officier administration-finances	3630				
Acheteur public		3634			
Comptable-finances		3635			
364 Informatique					
Officier informatique	3640				
Informaticien				3641	
365 Conseil en recrutement					
Conseiller en recrutement (6)		3650			
Assistant en recrutement					3650
37 Enseignement et communication					
371 Enseignement-encadrement					
Officier enseignement-encadrement - EPMS	3710				
Enseignant				3711	
Instructeur de langues				3712	
372 Sports					
Moniteur d'EPMS		3721			
Assistant moniteur de sport					3721
374 Communication – image					
Officier de communication / image	3740				
Communicant-journaliste				3742	
Assistant communication					3741
38 Restauration hôtellerie					
Gestionnaire restauration et hôtellerie		3800			
Agent de restauration			3800		
Assistant restauration					3800
40 Administration – Finances – Droit					
Commissaire des armées d'ancrage « air »	4000				

Juriste-finances-reconversion-conseiller juridique-environnement HSCT				4001	
57 Santé					
Infirmier diplômé d'état		5730			
Auxiliaire sanitaire			5730		
73 Musique					
Chef de musique	7300				
Tambour-major		7320			
Musicien de l'air		7330			
Musicien technicien de l'air			7330		
(1) Spécialité accessible uniquement par recrutement rang tardif.					
(2) Spécialité accessible uniquement par recrutement rang.					
(3) Spécialité accessible uniquement par recrutement rang tardif.					
(4) Spécialité accessible uniquement par recrutement rang tardif.					
(5) Spécialité accessible uniquement par recrutement rang.					
(6) Spécialité accessible uniquement par recrutement interne.					

ANNEXE II.
CODIFICATION DES 5E ET 6E CHIFFRES POUR LE PERSONNEL NAVIGANT.

1. CODIFICATION DU 5E CHIFFRE.

	2	4	5	6	8
PILOTE DE CHASSE	Instruction en école	Breveté PN et instruction en unité	Opérationnel	Sous-chef de patrouille	Chef de patrouille
PILOTE DE RAVITAILLEMENT				Copilote confirmé	Commandant de bord
PILOTE DE TRANSPORT				Copilote confirmé	Commandant de bord
PILOTE D'HÉLICOPTÈRE				Copilote confirmé	Commandant de bord
NAVIGATEUR OFFICIER SYSTÈMES D'ARMES DE COMBAT				Sous-chef navigateur	Chef navigateur
NAVIGATEUR OFFICIER SYSTÈMES D'ARMES DE RAVITAILLEMENT				NOSA confirmé	Commandant de bord
NAVIGATEUR OFFICIER SYSTÈMES D'ARMES DE TRANSPORT				NOSA confirmé	Commandant de bord
RADIO DE BORD CALIBRATION				Sous-chef radio de bord	Chef radio de bord
PILOTE D'AVION À DISTANCE			Pilote d'avion à distance opérationnel	Pilote d'avion à distance instructeur	Pilote d'avion à distance examinateur
OPÉRATEUR CAPTEUR DRONES			Opérateur Capteur opérationnel	Opérateur Capteur instructeur	Opérateur Capteur examinateur
MÉCANICIEN D'ÉQUIPAGE	Instruction en école	Breveté PN et instruction en unité	Opérationnel	Mécanicien d'équipage confirmé	Chef mécanicien d'équipage
CONVOYEUR DE L'AIR				Sous-chef d'équipe de convoyeur de l'air	Chef d'équipe convoyeur de l'air
PARACHUTISTE NAVIGANT EXPÉRIMENTATEUR				PNE confirmé	PNE sous-chef de mission
PILOTE INSTRUCTEUR			Instructeur pilote opérationnel	Instructeur pilote confirmé	Maître instructeur pilote
NAVIGATEUR OFFICIER SYSTÈMES D'ARMES INSTRUCTEUR			Instructeur navigateur opérationnel	Instructeur navigateur confirmé	Maître instructeur navigateur
PILOTE D'AVION « ESTAFETTE »			Breveté		

2. CODIFICATION DU 6E CHIFFRE : QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES.

SPÉCIALITÉ	SPÉCIALISATION D'ORIGINE	QUALIFICATION PARTICULIÈRE.	
PERSONNEL PILOTE	11XXX0	11XXX1	OCO (Opérateur Capteur Opérationnel)
		11XXX2	OCI (Opérateur Capteur Instructeur)
		11XXX4	OCE (Opérateur Capteur Examineur)
		11XXX5	PADO (Pilote d'Avion à Distance Opérationnel)
		11XXX6	PADI (Pilote d'Avion à Distance Instructeur)
		11XXX8	PADE (Pilote d'Avion à Distance Examineur)
PERSONNEL NAVIGATEUR OFFICIER SYSTÈMES D'ARMES	12XXX0	12XXX1	PADO (Pilote d'Avion à Distance Opérationnel)
		12XXX2	PADI (Pilote d'Avion à Distance Instructeur)
		12XXX4	PADE (Pilote d'Avion à Distance Examineur)
		12XXX5	OCO (Opérateur Capteur Opérationnel)
		12XXX6	OCI (Opérateur Capteur Instructeur)
		12XXX8	OCE (Opérateur Capteur Examineur)

Pour les PN, le 6^e chiffre est utilisé pour les qualifications particulières différentes du brevet de spécialisation dont ils sont détenteurs.

C'est notamment le cas pour les PN qui sont affectés en escadron de drones après avoir obtenu une qualification sur avion habité.

Le personnel affecté en escadron de drones conserve son indice et niveau de qualification précédemment acquis (cinquième chiffre 4, 5, 6 ou 8).

Au cours de son séjour en escadron de drones, sa progression est sanctionnée par l'obtention de qualifications spécifiques lui permettant d'être employé selon les besoins de l'unité (sixième chiffre de 1 à 8). Lorsque le sixième chiffre est égal à 1, 2 ou 4, il correspond à une qualification particulière croisée : un pilote employé comme opérateur capteur ou un NOSA employé comme pilote à distance par exemple.

À son départ d'escadron de drones, l'intéressé retrouve son niveau de qualification détenu antérieurement.

Exemples :

- un chef de patrouille affecté en escadron drones qui obtient une qualification Opérateur Capteur Examineur aura un indice 111084 ;

- un copilote transport qui obtient une qualification de Pilote d'Avion à Distance Instructeur aura un indice 115066.

3. CODIFICATIONS SPÉCIFIQUES.

Parrainage dans les écoles :

- le personnel affecté dans les écoles d'instruction conserve son indice et niveau de qualification précédemment acquis (5, 6 ou 8). Au cours de son séjour dans les écoles, sa progression pédagogique est sanctionnée par l'obtention de qualifications spécifiques lui permettant d'être employé comme instructeur selon les besoins des écoles. À son retour dans les forces, l'intéressé retrouve son niveau de qualification détenu antérieurement à sa phase de monitorat.

Réorientation :

- le personnel navigant réorienté dans une autre spécialisation du PN, se voit attribuer l'intitulé et l'indice correspondant dans le niveau précédemment acquis à sa nouvelle fonction. Il progresse ensuite dans sa nouvelle spécialisation en vue d'obtenir l'indice supérieur.

Radiation du personnel navigant :

- les officiers et sous-officiers radiés du PN mais qui demeurent statutairement dans le corps du PN, selon les dispositions des décrets en vigueur (cf. article 38. du décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié et article 3. du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié), se voient attribuer l'indice 190009.

Élèves éliminés définitivement du circuit des écoles du personnel navigant :

- dès que la décision de radiation du circuit des écoles du PN est prononcée, la codification provisoire en attente de réorientation ultérieure 090029 est attribuée à ces élèves. Après réorientation, ils suivent le cursus de leur nouvelle spécialisation.

ANNEXE III.
CODIFICATION DES 5E ET 6E CHIFFRES POUR LE PERSONNEL NON NAVIGANT.

1. CODIFICATION DU 5E CHIFFRE : NIVEAUX DE QUALIFICATION.

	CAS GÉNÉRAL.	CAS PARTICULIERS.		
		32XX	3261	31XX
		CONTRÔLE.	MONITEUR SIMULATEUR DE VOL.	RENSEIGNEMENT.
0	Officier VASP			
1	Volontaire militaire du rang Volontaire FMIR			
2	Élèves			
3	MDRE			
4	CE ou BE	Contrôleur stagiaire en unité Opérateur stagiaire en unité	Moniteur simulateur	Officier renseignement
5	Qualifications particulières (cf. point 2.)	Contrôleur opérationnel Opérateur opérationnel	Moniteur simulateur opérationnel	Officier renseignement confirmé
6	CS ou BS	Premier contrôleur Premier opérateur	Moniteur simulateur confirmé	Officier renseignement interpréteur analyste

7	Qualifications particulières (cf. point 2.)			Officier renseignement interpréteur analyste confirmé
8	CCM ou BCM Officier mécanicien systèmes aéronautiques (1)	Maître contrôleur Maître opérateur	Maître moniteur simulateur	Officier renseignement interpréteur analyste expert
9	Qualifications particulières (cf. point 2.)			/
(1) Ne concerne que les officiers issus de l'école de l'air et ayant reçu une formation commune mécanicien/télémechanicien.				

2. CODIFICATION DU 5E CHIFFRE : QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES.

Lors de l'attribution d'une qualification particulière à un spécialiste, le 5^e chiffre de son indice de spécialité passe, selon le niveau de qualification professionnelle, de 3 ou 4 à 5, de 6 à 7 ou de 8 à 9. Ces valeurs permettent la mise en place, à des postes particuliers, de personnel ayant la qualification requise.

	QUALIFICATION PARTICULIÈRE (1).	SPÉCIALISATION D'ORIGINE - OBSERVATIONS.
Maître systèmes satellites	8100 7, 9 (2)	8100 6, 8
Spécialiste qualifié en sécurité des systèmes d'information et de communications	8220 7, 9 (2)	8220 6, 8
Permanent de sécurité nucléaire	2620 5, 7, 9 (2)	2620 4, 6, 8
Responsable qualité et prévention nucléaire	2620 7, 9 (2)	2620 6, 8
Instructeur survie opérationnelle	xxxx 7, 9 (2)	341X 6, 8 2620 6, 8 ; 1700 6, 8
Spécialiste de la construction opérationnelle et d'infrastructure titulaire du concours CDT	3550 5	3550 4
Moniteur EPMS du PN	3721 5, 7, 9 (2)	3721 4, 6, 8
Moniteur EPMS montagne	3721 5, 7, 9 (2)	3721 4, 6, 8
Moniteur EPMS natation	3721 5, 7, 9 (2)	3721 4, 6, 8
Moniteur EPMS sport de combat	3721 5, 7, 9 (2)	3721 4, 6, 8
Chef de cellule EPMS	3721 7, 9 (2)	3721 4, 6, 8
Instructeur vol à voile	3726 7 (3)	xxxx, 6, 8 (4)
Éducateur	xxxx 5, 7 (2)	xxxx4, 6 (4)
Tambour major	7330 5, 7, 9 (2)	7330 4, 6, 8
Maître instructeur	xxxx 7, 9 (5)	xxxx8 (4)
Officier de défense sol-air (DSA) à l'instruction	3420 4	
Officier DSA opérationnel - Chef de section MAMBA	3420 5	
Officier DSA confirmé - Officier tactique CDF CMD3D	3420 6	
Officier DSA expert - Chef conduite CMD3D	3420 8	
Spécialiste de défense sol-air à l'instruction	3422 4	CE
Spécialiste de défense sol-air opérationnel	3422 5	BE ou BST ou BE + S2
Spécialiste de défense sol-air confirmé	3422 6	CS ou BS
Spécialiste de défense sol-air expert	3422 8	CCM ou BCM ou Major
Équipier de défense sol-air à l'instruction	3424 4	
Équipier DSA opérationnel - Opérateur SLT MAMBA	3424 5	
Équipier DA confirmé - Chef d'équipage SLT MAMBA	3424 6	
Infirmier diplômé d'état	5730 6	
Auxiliaire sanitaire titulaire du DEAS (diplôme d'état d'auxiliaire sanitaire)	5730 5	

(1) Le 6^e chiffre prend la valeur 0 pour les officiers. Pour les sous-officiers et militaires du rang, se reporter au tableau du point 3. de l'annexe III.

(2) Le 5^e chiffre est un 5 si l'intéressé est breveté élémentaire, un 7 s'il est breveté supérieur et un 9 s'il est breveté cadre de maîtrise.

(3) Le 5e chiffre correspond à un niveau de qualification spécifique au sport aérien.

(4) Recrutement dans toutes les spécialisations.

(5) Le maître instructeur conserve les quatre premiers chiffres de sa spécialisation d'origine, le 5e chiffre est un 7 s'il est breveté supérieur et un 9 s'il est breveté cadre de maîtrise.

3. CODIFICATION DU 6E CHIFFRE : ÉTAPES DE QUALIFICATION.

CAS GÉNÉRAL.						
	VOLONTAIRE FMIR.	VOLONTAIRE CERTIFIÉ.	MDRE BREVETÉ ENGAGE.	BREVETÉ ÉLÉMENTAIRE.	BREVETÉ SUPÉRIEUR.	BREVETÉ CADRE DE MAÎTRISE.
0						
1						
2	En formation initiale					
3	Titulaire du CAER	Titulaire du CAEVMDR	Titulaire du CAET	Titulaire du certificat élémentaire de spécialiste	Titulaire du certificat supérieur de spécialiste	
4			Titulaire du certificat élémentaire de technicien	Titulaire du brevet élémentaire de spécialiste	Titulaire du brevet supérieur de spécialiste	
5			Titulaire du brevet élémentaire de technicien	Titulaire de la S2		Titulaire du certificat cadre de maîtrise
6			Titulaire du certificat supérieur de technicien			
7			Titulaire du brevet supérieur de technicien			Titulaire du brevet cadre de maîtrise
8						
9						Titulaire du brevet cadre de maîtrise et détenteur de l'ESP

4. CODIFICATION DU 6E CHIFFRE : CODIFICATIONS SPÉCIFIQUES.

	31XX RENSEIGNEMENT.	32XX CONTRÔLE.	3261 SIMULATEUR DE VOL.	342X DÉFENSE SOL-AIR	8XXX SIC.	73XX MUSIQUE.	5730 INFIRMIER.	AUTRES.
0	Officier			Équipier DSA à l'instruction BE Spécialiste DSA opérationnel opérateur tir CROTALE NG				Officier

				CE Spécialiste DSA à l'instruction				
1	Qualification ROEM (1)	Premier contrôleur/Premier opérateur (BE + ECGC ou ECGO)	Moniteur simulateur confirmé (BE + ECGS1)	Équipier DSA à l'instruction + Maquis validé				
		Maître contrôleur/Maître opérateur (BS + ECGMC ou ECGMO)	Maître moniteur simulateur (BS + ECGS2)	BE Spécialiste DSA opérationnel opérateur tir SAMP MAMBA				
2	Spécialisation ROIM (2)	Élève	Élève	BE Spécialiste DSA opérationnel opérateur principal de tir CROTALE NG			Élève EPPA de 1re année	
			Moniteur simulateur confirmé (BE + ECGS1 +S2)					
3	Spécialisation ROHUM	Stagiaire en unité (CE)	A l'instruction en unité (CE)	CAET Équipier DSA opérationnel opérateur SLT SAMP MAMBA			Musicien technicien de l'air (CAET)	
		Premier contrôleur/Premier opérateur (CS)	Moniteur simulateur confirmé (CS)	CE Spécialiste DSA + Stage MAQUIS			Musicien de l'air de 2e classe (CE) (3)	
				BE Spécialiste DSA opérationnel Chef équipe SLT MAMBA			Musicien de l'air de 1re classe (CS)	
				CS				
CCM								

4	Qualification ROEM + Spécialisation ROIM	Contrôleur opérationnel/Opérateur opérationnel (BE)	Moniteur simulateur opérationnel (BE)	CAET Équipier DSA opérationnel + Maquis validé opérateur SLT SAMP MAMBA	Administrateur réseaux et SSI /Communication (BE)	Musicien de l'air de 2e classe (BE)	Élève de 2e et 3e année (4) (BE)	
		Premier contrôleur /Premier opérateur (BS)	Moniteur simulateur confirmé (BS)	BE Spécialiste DSA opérationnel Opérateur de tir CROTALE NG		Musicien de l'air de 1re classe (BS)	Infirmier DE en unité (5) (BE)	
				BS Spécialiste DSA confirmé				
				BCM Spécialiste DSA expert				
5	Qualification ROEM + Spécialisation ROHUM	Maître contrôleur/Maître opérateur (CCM)	Maître moniteur simulateur (CCM)	BET Équipier DSA confirmé Chef équipage SLT SAMP MAMBA		Musicien de l'air de 2e classe (BE + S2)		
				BE Spécialiste DSA opérationnel Opérateur détection CMD3D		Musicien de l'air de classe principale (CCM)		
				BCM Spécialiste DSA expert Opérateur tactique CDF CMD3D				
6	Spécialisation ROIM + Spécialisation ROHUM		Moniteur simulateur opérationnel (BE + ECGS1)	BET Équipier DSA confirmé + Maquis validé Chef équipage SLT SAMP MAMBA	Administrateur réseaux et SSI /Communication (BS)	Musicien de l'air de 1re classe (BS niveau DQS)		
				BE Spécialiste DSA opérationnel Opérateur de tir SAMP MAMBA				
				BS Spécialiste DSA confirmé Opérateur principal de tir CROTALE NG				

				BCM Spécialiste DSA expert Opérateur principal de tir SAMP MAMBA				
7	Qualification ROEM + Spécialisation ROIM et ROHUM	Maître contrôleur/Maître opérateur (BCM)	Maître moniteur simulateur (BCM)	BE + S2 Spécialiste DSA opérationnel Opérateur de tir CROTALE NG BS Spécialiste DSA confirmé Opérateur de tir SAMP MAMBA Major Spécialiste DSA expert	Administrateur réseaux et expert SSI/ Communication (BS)	Musicien de l'air de 1re classe (BS niveau CM) Musicien de l'air de classe principale (BCM)		
8	Compétences « Coordinateur tactique » ou opérateur capteur			BE + S2 Spécialiste DSA opérationnel Opérateur détection sol-air BS Spécialiste DSA confirmé Opérateur tactique CDF CMD3D Major Spécialiste DSA expert Opérateur tactique CDF CMD3D	Administrateur réseaux et SSI /Communication (CM)	Musicien de l'air de 1re classe (BS niveau CM + ESP)		Officier spécialisé en restauration hôtellerie
9	Compétences « Directeur SIGINT »	Maître contrôleur/Maître opérateur (BCM + ESP)	Maître moniteur simulateur (BCM + ESP)	BE Spécialiste DSA opérationnel Opérateur détection CMD3D BE + S2 Spécialiste DSA opérationnel Opérateur de tir SAMP MAMBA BS Spécialiste DSA confirmé Opérateur principal de tir SAMP MAMBA Major Spécialiste DSA expert Opérateur	Administrateur réseaux et expert SSI/ Communication (CM)	Musicien de l'air de classe principale (BCM + ESP)		

			principal de tir SAMP MAMBA			
--	--	--	--------------------------------	--	--	--

- (1) Officier Renseignement Interpréteur Analyste (ORIA) ayant obtenu le Diplôme Technique Complémentaire (DTC par le biais du stage 12.101 « Officiers spécialisés dans les ROEM » (ex « Stage recherche technique), ou du « stage de formation linguistique rapide en langue rare » (cf. Instruction n° 900/DEF/DRH-AA/SDEP-HP/BPE du 19 novembre 2013).
- (2) Officier Renseignement ou ORIA ayant effectué le stage 13.102 « Imagerie spécialisée Officiers ».
- (3) Musiciens des forces aériennes, des formations des écoles et du soutien de la musique.
- (4) Les élèves de 2^e année sont titulaires du Brevet élémentaire par équivalence.
- (5) Dès leur arrivée en unité, une procédure d'intégration dans le corps des militaires infirmier technicien des hôpitaux des armées est engagée. Cette procédure, d'une durée d'environ six mois, nécessite au préalable l'intégration des infirmiers diplômés d'État dans le corps des sous-officiers de carrière du personnel non navigant de l'armée de l'air.

ANNEXE IV. GLOSSAIRE.

BCM : breveté cadre de maîtrise.
BE : breveté élémentaire.
BS : breveté supérieur.
BST: breveté supérieur technicien.
BSEP : brevet supérieur d'expérience professionnelle.
CAER : certificat d'aptitude à l'emploi de réserviste.
CAET : certificat d'aptitude à l'emploi de technicien.
CAEVMDR : certificat d'aptitude à l'emploi de volontaire militaire du rang.
CDT : conducteur de travaux.
CCM : certifié cadre de maîtrise.
CE : certifié élémentaire.
CPAD : chef pilote à distance.
CS : certifié supérieur.
CSSI : correspondant sécurité des systèmes d'information.
DE : diplôme d'état.
DEI : diplôme d'état d'infirmier.
DQS : diplôme de qualification supérieure.
ECGC: examen de connaissances générales de contrôleur.
ECGMC: examen de connaissances générales de maître contrôleur.
ECGMO : examen de connaissances générales de maître opérateur.
ECGO: examen de connaissances générales d'opérateur.
ECGS1 : examen de connaissances générales en simulation numéro 1.
ECGS2 : examen de connaissances générales en simulation numéro 2.
EPMS : entraînement physique militaire et sportif.
EPPA : école du personnel paramédical des armées.
ESP : épreuves de sélection professionnelle.
ESR : engagement à servir dans la réserve.
FMIR : formation militaire initiale de réserviste.
HSCT : hygiène, sécurité et conditions de travail.
JDC : journée défense et citoyenneté.
MITHA : militaire infirmier technicien des hôpitaux des armées.
MDRE : militaire du rang engagé.
NOSA : navigateur officier systèmes d'armes.
NRBC : nucléaire, radiologique, biologique et chimique.
OCE : Opérateur capteur examinateur.
OCI : Opérateur capteur instructeur.
OCO : Opérateur capteur opérationnel.
PADE : Pilote d'avion à distance examinateur.
PADI : Pilote d'avion à distance instructeur.
PADO : pilote d'avion à distance opérationnel.
PER : parachutiste d'essais et de réceptions.
PN : personnel navigant.
PNE : parachutiste navigant expérimentateur.
PNN : personnel non navigant.
RH : ressources humaines.
RO: référentiel d'organisation.
ROEM : renseignement d'origine électromagnétique.
ROIM : renseignement d'origine imagerie.
ROHUM : renseignement d'origine humaine.
SIC : systèmes d'information et de communications.
SIS : sécurité incendie et sauvetage.
SLT : système de lancement terrestre.
SN : sécurité nucléaire.

SPH : sauveteur plongeur hélicopté.

S2 : sélection numéro 2.

VASP : volontaire aspirant.

VI : véhicule incendie.

VMDR : volontaire militaire du rang.